



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER  
du 19 avril 2018**

**Présents**

<b>Exécutif</b>	MM.	Alain Corthay	maire
		Etienne Murisier	adjoint
	Mme	Coranda Pierrehumbert	adjointe
<b>Bureau du Conseil</b>	Mmes	Valérie Sella	présidente
		Ania Schwab	secrétaire
<b>Conseillères municipales</b>	Mmes	Sylvie Barbat, Julia Collis, Cécilia Hauser, Corinne Ménétrety	Amandine Mayer-Sommer,
<b>Conseillers municipaux</b>	MM.	Christophe Berthelet, Enrico Castelli, François Mégevand, Jacques Petitpierre	Daniel Jauch, Marc Jaquet,
<b>Personnel communal</b>	M.	Michel Vazquez	secrétaire général
	Mme	Virginie Favre	comptable
<b>Procès-verbaliste</b>	Mme	Emmanuelle Maia	
<b><u>Absent-e-s excusé-e-s</u></b>	Mmes	Line Müller	vice-présidente
		Paola Sanz Velasco	conseillère municipale
	MM.	José Burgos, Jean-François Jordan	conseillers municipaux

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 mars 2018
2. Communications du Bureau du Conseil
3. Communications de l'Exécutif
4. Projet de délibération :
  - **02/2018** : Division de parcelles, établissement de servitudes et cession de parcelles et biens locatifs du patrimoine financier de la Commune de Meinier (Centre du village) à la Fondation immobilière de Meinier pour un montant de Fr. 36'804'000.-
5. Présentation des comptes 2017
6. Élection d'un représentant au Conseil de la FITIAP (Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie), désigné par le Conseil municipal, en remplacement de Jean-Baptiste Leclercq, démissionnaire à fin juin 2018
7. Rapports des commissions
8. Rapports des représentants au sein des commissions externes
9. Divers.

La **Présidente** ouvre la séance à 20h20 en annonçant les personnes excusées.

## 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 mars 2018

Le procès-verbal est approuvé, avec les suppressions (mots en ~~italique barrés~~) et les adjonctions (mots en **gras soulignés**) suivantes :

- **Marc Jaquet** demande une correction en page 7, point 5, lettre a) :  
→ « Meinier accueillera à nouveau cette ~~soirée~~ **journée** dans 14 ans, conclut-il. »

## 2. Communications du Bureau du Conseil

### a) **Fonds intercommunal (FI)**

La **Présidente** rappelle la dernière décision de l'ACG soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux, soit une subvention de Fr. 20'000.- destinée à soutenir la coordination des Journées Européennes des Métiers d'Art 2018 qui ont eu lieu du 31 mars au 2 avril. Cette subvention ne fait l'objet d'aucune question ni opposition.

### b) **Course pédestre à travers le coteau de Bernex**

La course des Conseillers municipaux aura lieu le samedi 28 avril 2018 à 16h15, indique la **Présidente**. Michel Vazquez a fait parvenir à tous l'e-mail y relatif. Délai de réponse pour les inscriptions : jeudi 26 avril à midi.

### c) **« Genève dans les Starting blocks ! »**

La **Présidente** résume le courrier reçu des EPI. En marge des Special Olympics - Jeux Nationaux d'Été 2018 qui auront lieu à Genève du 24 au 27 mai, une exposition de photographies dédiées aux sportifs en situation de handicap se tiendra, du 16 au 30 mai, sur la Plaine de Plainpalais : « Genève dans les Starting blocks ! ». Vernissage le 16 mai à 16h30. Les intéressés voudront bien s'inscrire avant le 27 avril 2018, conclut la **Présidente** en laissant des bulletins d'inscription à disposition.

## 3. Communications de l'Exécutif

### a) **13<sup>e</sup> Festival International du Film Oriental de Genève**

Le **Maire** indique que le 13<sup>e</sup> Festival International du Film Oriental de Genève (FIFOG) aura lieu du 21 au 29 avril 2018. La Mairie a reçu quelques invitations pour la projection du 23 avril et la cérémonie de remise des prix qui aura lieu le 28 avril 2018, conclut-il en laissant les invitations à disposition.

### b) **Démission de Julia Collis du Conseil municipal**

Le **Maire** donne lecture de la lettre de Julia Collis, annonçant sa démission du Conseil municipal au 31 mai 2018. Après 12 années de précieuse collaboration, cette démission n'est pas sans susciter quelques émotions.

**Julia Collis** indique qu'elle s'est consacrée avec plaisir à ses nombreux engagements au sein du Conseil municipal, notamment les présidences du Conseil municipal et de la commission Santé-Social & Aide au Développement. Ceux-ci ont été formateurs, riches sur le plan humain et lui ont permis de côtoyer de belles personnalités tout en travaillant sur de beaux projets et de nobles réalisations. Elle se félicite de l'entente cordiale qui a prévalu lors de ses activités et ce n'est pas sans émotion, quittant prochainement la Commune, qu'elle présente sa démission du Conseil municipal.

Elle est chaleureusement applaudie par l'assistance.

**Le Maire** indique que les signataires de la liste de l'Entente communale ont jusqu'au 7 mai à midi pour communiquer une candidature au Service des votations et élections. Les intéressés voudront bien contacter rapidement François Mégevand, président de la liste sur laquelle se trouvait Julia Collis, ou André Favre. Le Conseil municipal sera informé de la suite des opérations.

c) **Visite de la plage de Genève**

La visite de la plage de Genève aura lieu le 21 avril. Le rendez-vous est fixé à 10 heures devant la statue de la Bise, et la visite sera suivie d'un apéritif.

d) **Plan directeur communal (PDCom)**

La présentation du PDCom se déroulera le 23 avril prochain à 19h30 annonce **le Maire** tout en invitant les Conseillers municipaux à venir nombreux pour cette rencontre avec la population. La présentation sera précédée par la projection d'un film de 6 min en 3D réalisé pour la commune par M. Donzé, de l'HEPIA, en collaboration avec Jacques Petitpierre, l'Exécutif, Pascal Tanari, sa collaboratrice ainsi que les enfants de la classe de 8P de l'école de Meinier. Ce film est montré ce soir en avant-première au Conseil municipal.

À l'issue de la projection, **Coranda Pierrehumbert** précise que le film sera suivi d'explications détaillées qui seront délivrées par Pascal Tanari. Puis le film pourrait être projeté une seconde fois, avant la discussion qui suivra.

e) **Domaine de Merlinge**

**Le Maire** annonce que le Tribunal administratif de première instance a confirmé les deux décisions de refus d'autorisation de construire ; la clôture du domaine de Merlinge devra être démontée et le portail ne pourra pas être construit.

f) **Office postal de Meinier**

L'Exécutif a pris l'initiative d'écrire à la Poste après la prise de position de Doris Leuthard au niveau des chambres fédérales, afin de confirmer l'opposition de la commune à la fermeture de l'office postal de Meinier. La réponse de l'ex-régie fédérale donne à penser que celle-ci n'entend pas baisser la pression sur les communes, relève **le Maire**. L'Exécutif envisage d'écrire à Doris Leuthard pour lui demander de confirmer sa position consistant à ne pas obliger les communes souhaitant maintenir leur office de poste, jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la Poste qui doit se discuter au niveau des chambres fédérales, soit au plus tôt en 2020.

**g) Salle communale, avis de droit**

L'avocat de la commune a transmis son avis de droit par rapport au dépassement des coûts des travaux de rénovation de la salle communale. **Le Maire** résume les conclusions dudit avis de droit :

1. Il n'existe pas d'assurance responsabilité civile qui permettrait à un architecte de combler le trou financier qu'il a créé.
2. Orazio Spuri Nisi, qui a tout de suite reconnu ses torts, a commis une faute en n'annonçant pas les coûts supplémentaires. Néanmoins, les travaux réalisés conviennent et apportent une plus-value à la salle communale. De plus, et même si Orazio Spuri Nisi avait annoncé ces dépassements à l'avance, la Commune aurait tout de même accepté ces travaux qui relevaient principalement de la sécurité. Il semble donc difficile, dans ce contexte, d'aller en justice.
3. La Commune peut demander à Orazio Spuri Nisi de renoncer à ses honoraires sur la partie concernée par le dépassement, ce que lui-même a déjà spontanément offert.
4. Il serait éventuellement possible d'aller au tribunal pour réclamer une réduction supplémentaire au niveau des honoraires. Or le succès d'une telle action n'est pas garanti. Entre les frais d'avocat et les honoraires, la Commune risque de ne pas être substantiellement gagnante.

**Le Maire**, qui regrette que cette affaire se termine de la sorte avec Orazio Spuri Nisi, relève qu'il n'y a hélas pas de solution miracle, même si la Commune bénéficie désormais d'une très belle salle communale.

**Corinne Ménétreay** confirme que les élus sont satisfaits de cette salle ainsi que des travaux réalisés par rapport à la sécurité, mais il s'agit d'une question de fond et de forme. Si Orazio Spuri Nisi avait présenté ce problème en amont, le Conseil municipal aurait certainement vu les choses autrement. Mais présenter l'addition en dernier, c'est plus difficile à gérer.

**Christophe Berthelet** maintient que certaines problématiques auraient dû être traitées avant le début des travaux, telles que les exigences de la CMNS, la sécurité ou le déplacement de l'ascenseur, sachant que la rénovation, c'est compliqué. Les élus de la précédente législature ne se seraient peut-être pas lancés dans une telle rénovation dont le coût final s'élève tout de même à 2,8 millions.

Bien que la commune se retrouve devant le fait accompli, ce qui n'est pas agréable lorsqu'on gère de l'argent public, le produit final est de qualité, souligne **le Maire**. On ne peut objectivement espérer récupérer grand-chose avec une procédure juridique. Ce dépassement, qui a été intégré aux comptes 2017, restera comme le point noir de l'année.

Sur une question de **Christophe Berthelet**, **Coranda Pierrehumbert** précise que l'avocat a reçu la totalité du dossier (historique, etc.).

**Amandine Mayer-Sommer** relève que l'amateurisme d'Orazio Spuri Nisi est très difficile à assumer pour les élus vis-à-vis de la population.

**Le Maire** insiste sur le fait que, contrairement à ce que dit Christophe Berthelet, l'architecte n'a pas commis d'erreurs au niveau du concept. La Commune était sûre du projet au départ. Mais une rénovation, c'est un peu la boîte de Pandore. Les questions de sécurité sont apparues après coup. Peut-être Orazio Spuri Nisi a-t-il un peu sous-estimé ces points. Cependant, le suivi du projet jusqu'à 2,3 millions était tout à fait satisfaisant. C'est ensuite que l'architecte a commis une erreur en interprétant mal les chiffres. Il répète que les autorités ont adhéré à ce projet qui convenait en tous points et que lui-même est

extrêmement content du résultat qui amène globalement des plus-values à cette salle. Sans ce défaut d'annonce, les autorités seraient entièrement satisfaites. Puis il souligne que le dépassement réel est de Fr. 367'000.-, ce qui reste modeste sur un projet de cette ampleur. Il est néanmoins vexant que la commune n'ait pas été avertie avant.

Ce qui dérange **Marc Jaquet** au-delà des chiffres et de l'historique de cette affaire, c'est par rapport à sa fonction d'élu. En effet, en tant que citoyen, il trouve ce dépassement de 1 million inadmissible alors qu'il est obligé de le subir en tant que Conseiller municipal.

**Le Maire** répète de nouveau que le dépassement réel s'élève à Fr. 367'000.-, pas à 1 million. Les dépassements engendrés par les exigences liées à ce projet ont été très vite annoncés et acceptés par le Conseil municipal par le biais d'un crédit supplémentaire. La responsabilité du Conseil municipal est relative, car c'est l'Exécutif qui est au front dans cette affaire, Orazio Spuri Nisi n'ayant avisé personne.

**Marc Jaquet** ne considère pas le Maire comme responsable de ce dépassement et déplore que les élus soient prisonniers de cette situation, chacun ayant été mis devant le fait accompli. **Corinne Ménétrety** et **Sylvie Barbat** s'avouent également mal à l'aise par rapport à leur rôle d'élus.

**Coranda Pierrehumbert** souligne le fait que cette expérience a aidé l'exécutif à mettre en place des contrôles supplémentaires dans le cadre du projet de la nouvelle école. La gestion des finances communales ne relève malheureusement pas d'une science exacte.

**Le Maire** ajoute que cette salle est tout de même un des fleurons de la région et offre de grandes qualités. Bien qu'Orazio Spuri Nisi ait commis une erreur, il n'a pas été malhonnête.

Pour conclure, **Etienne Murisier** rappelle que l'exécutif, qui est en première ligne, a dû lui aussi digérer ce dépassement imprévu avant de l'expliquer au Conseil municipal. Le Conseil municipal n'est pas le seul à être mal à l'aise dans cette affaire.

#### **h) Nouveau site internet communal**

**Coranda Pierrehumbert** présente le nouveau site de la commune sur lequel elle travaille depuis septembre 2017 avec la commission Information, Communication & Votations et le secrétariat. L'ancien site, qui datait de 2010, était peu pratique, un peu vieillot et offrait bien moins de contenu.

Le nouveau site, qui sera aussi adapté pour la consultation depuis les tablettes et les smartphones, sera en ligne mi-mai. Michel Vazquez et Brigitte SAILLET-Veuillet se chargeront des mises à jour. Les utilisateurs sont encouragés à signaler les erreurs et/ou les contenus manquants dès qu'il sera actif, conclut-elle en remerciant chaleureusement la commission Information, Communication & Votations ainsi que le secrétariat pour leur précieuse collaboration.

**Le Maire** remercie également Coranda Pierrehumbert qui a consacré beaucoup de temps à ce nouveau site ; c'était vraiment un gros travail !

#### **i) Réaménagement du patio du bâtiment collectif**

**Etienne Murisier** montre le projet qui est actuellement étudié par la commission ad hoc afin de remplacer les bambous du patio qui ont dû être arrachés, car ils endommageaient le bâtiment et attireraient énormément d'oiseaux. L'idée serait de planter des palmiers et d'agrandir un peu la terrasse. Comme les bambous ombrageaient le jardin d'enfants situé au 1<sup>er</sup> étage, il faudra également ajouter un store. Le projet abouti, incluant le choix

définitif des essences et les coûts y relatifs, sera présenté en temps utile au Conseil municipal.

Sur une question d'**Ania Schwab**, **Etienne Murisier** précise que le choix se porterait sur des palmiers plutôt que sur des essences locales, parce qu'il faut que ceux-ci montent suffisamment haut afin d'offrir de l'ombre ; de plus, les racines sont peu importantes et ces arbres attireront moins d'oiseaux.

**j) Assainissement du Carre d'Aval**

Il revient ensuite sur le projet lié à l'assainissement du Carre d'Aval et dont le Conseil municipal a déjà été informé. Le premier projet, présenté par un architecte paysagiste, ne faisait pas l'unanimité au sein de la commission ; de plus, ces travaux étaient assez coûteux. L'ingénieur chargé des travaux d'assainissement doit présenter un projet plus modeste. **Etienne Murisier** rappelle que la commune ne financera pas la totalité des travaux d'assainissement, ceux-ci étant subventionnés par le FIA (Fonds intercommunal d'assainissement). Il espère que la commission pourra présenter un projet global (assainissement et rénovation de la place) en septembre, une fois que celui-ci aura été retravaillé et validé par les intéressés. Le vote du crédit pourrait intervenir en octobre, ce qui permettrait de démarrer les travaux au printemps 2019. Une information sera faite en temps utile à la population.

**k) Jeux meynites**

Les jeux meynites se dérouleront le 27 mai prochain de 8h30 à 17 heures. **Etienne Murisier** résume le déroulement de cette journée en précisant que les équipes seront composées d'au minimum 4 personnes, les jeux étant ouverts aux enfants dès 8 ans. Une dizaine de sociétés ont organisé des jeux. Un repas sera proposé à midi au prix de Fr. 10.- et les sociétés organisatrices se répartiront les bénéfices de la journée.

Une exposition de photos commémoratives de la fête de Rouelbeau sera présentée à la galerie le Coin du Centre, qui servira de fil rouge à ces jeux par le biais d'un quiz, conclut **Coranda Pierrehumbert**.

## 4. **Projet de délibération**

- **02/2018** : Division de parcelles, établissement de servitudes et cession de parcelles et biens locatifs du patrimoine financier de la Commune de Meinier (Centre du village) à la Fondation immobilière de Meinier pour un montant de Fr. 36'804'000.-.

**La Présidente** lit la délibération.

**Le Maire** suggère aux Conseillers municipaux de profiter de la présence de Virginie Favre pour poser des questions pointues et la remercie du travail qu'elle a effectué sur ce dossier. À la demande de **Christophe Berthelet**, **Virginie Favre** apporte quelques précisions sur ce transfert d'actifs et les écritures comptables y relatives. Puis **le Maire** indique à **Corinne Ménétreay** que la création de la deuxième parcelle était nécessaire afin de finaliser le plan financier avec l'Office Cantonal du Logement et de la Planification Foncière.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 12 voix pour, soit à l'unanimité.**  
(délibération votée en annexe)

## 5. Présentation des comptes 2017

Virginie Favre distribue les documents pendant que **le Maire** rappelle qu'il s'agit des derniers comptes présentés sous une forme antérieure à MCH2. Le passage des actifs des immeubles autres que ceux du centre du village à travers les comptes de fonctionnement de la FIM a permis de dégager des charges environ 12 millions pour des amortissements extraordinaires. Virginie Favre a eu la sagesse d'anticiper les amortissements relatifs au projet de la nouvelle école qui interviendront dès 2021. La commune conservera donc une bonne capacité d'autofinancement.

**Le Maire** passe les comptes en revue tout en félicitant l'ensemble des commissions pour avoir géré les dépenses avec autant de sérieux. En effet, très peu de comptes sont en dépassement, se réjouit-il, avant d'expliquer les postes qui présentent des différences significatives. En l'absence de Jean-François Jordan et de José Burgos, il précise que le premier cité, Président de la commission des Finances, a indiqué qu'il souscrivait aux éléments présentés ce soir et au fait que les comptes 2017 sont bons.

**Le Maire** laisse le soin à chacun d'étudier ces documents dans le détail. Comme d'habitude, le Président de la commission des Finances, la comptable et lui-même sont à disposition pour répondre à toutes les questions éventuelles.

Il passe ensuite brièvement en revue les investissements au 31 décembre 2017 qui n'appellent pas de commentaires particuliers et remercie une fois de plus la commission des Finances et Virginie Favre.

## 6. Élection d'un représentant au Conseil de la FITIAP (Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie), désigné par le Conseil municipal, en remplacement de Jean-Baptiste Leclercq, démissionnaire à fin juin 2018

**La Présidente** indique qu'une seule candidature est parvenue à la Mairie. Personne n'ayant de question, elle propose de passer au vote.

- ▶ **Le Conseil vote et élit Alexandre Schwab en tant que représentant au conseil de la FITIAP, par 12 voix pour et 1 abstention,.**

Cette élection sera communiquée à l'intéressé ainsi qu'au Conseil de la FITIAP.

## 7. Rapports des commissions

### a) Bâtiments & Aménagement (BAM)

**Corinne Ménétreay** annonce que :

- La commission travaille toujours sur le projet de rénovation du hall de la mairie. Ledit projet devrait être présenté au Conseil municipal lors de sa prochaine séance.
- Les tables à langer ont été installées dans les W.-C. handicapés du restaurant et de la ludothèque du bâtiment collectif. Sur une remarque de **Julia Collis**,

**Coranda Pierrehumbert** précise qu'il y a déjà eu de nombreux retours positifs sur l'utilisation de ces tables à langer.

- ☑ La commission attend deux devis pour le remplacement et la mise aux normes du bloc cuisine de La Rampe. Le mur jaune sera repeint durant la première semaine de juillet, et le banc d'angle demandé sera posé. **Le Maire** rappelle que le Conseil municipal devra voter une délibération pour le remplacement et la mise aux normes du bloc cuisine.

#### **b) Environnement, Routes & Agriculture (ERA)**

La commission s'est réunie trois fois, indique **Marc Jaquet**.

- ☑ La commission a reçu le bureau d'ingénieur à propos du projet pour le Carre d'Aval.
- ☑ La commission a accepté l'installation de 3 totems, semblables à ceux installés à Corsinge ; ils seront posés aux entrées du village de Meinier. **Etienne Murisier** ajoute que les inscriptions seront identiques aux anciens panneaux mais seront plus modernes et que les lettres ressortiront mieux.

#### **c) Finances (FIN)**

En l'absence de Jean-François Jordan, **Enrico Castelli** indique que la commission a étudié les comptes de long en large et remercie une nouvelle fois Virginie Favre pour sa précieuse collaboration. **Le Maire** ajoute que le plan décennal devrait en principe être présenté au Conseil municipal en septembre.

#### **d) Petite Enfance, École & institutions pour la Jeunesse (PEEJ)**

**Ania Schwab** annonce que la commission s'est réunie le 11 avril dernier.

- ☑ Les membres de la commission se sont rendus aux différentes (et nombreuses) assemblées générales.
- ☑ Le conseil d'établissement scolaire sera relancé sous l'appellation d'instances participatives, conformément à ce qui a été annoncé lors du dernier groupe de pilotage.
- ☑ Le repas avec les enseignants aura lieu le 26 avril.
- ☑ Les 8P recevront, pour les promotions, un *Petit Robert illustré* et un sac de Meinier « une commune pétillante ».
- ☑ Décision a été prise d'inviter une seule classe dans le cadre de la semaine de la démocratie - afin de mieux valoriser leur présence - et un mini-vote sera éventuellement organisé.
- ☑ Pour le prochain réseau jeunesse, la commission souhaiterait inviter la personne qui organise des rave-party au sein de la commune. Les TSHM essaieront de le convaincre.
- ☑ La prochaine séance de la commission est fixée au 16 mai après le réseau jeunesse.

#### **e) Santé-Social & Aide au Développement (SAD)**

**Valérie Sella** indique que la commission s'est réunie trois fois, les 21 février, 20 mars et 16 avril.

- ☑ La commission a préparé la sortie des aînés qui a été annoncée par un tous-ménages. Elle aura lieu le 24 mai (visite du musée Chaplin puis croisière-repas sur le lac).
- ☑ Le Maire, Coranda Pierrehumbert et Valérie Sella ont assisté ensemble à la 10<sup>e</sup> assemblée générale du club des aînés le 14 mars dernier. Après 10 ans de présidence, Jean-Claude Gremion a décidé de passer la main. Patrice Poelvert a été élu

à l'unanimité en tant que nouveau président du club et il pourra compter encore une année sur Jean-Claude Gremion qui est passé vice-président. Deux autres démissions au sein du comité ont été repourvues. Le club compte 163 membres à ce jour et sa situation financière est saine, se réjouit **Valérie Sella** avant d'annoncer les nouveautés (cours d'informatique et de Pilates).

- ☑ Une vingtaine de personnes ont participé au world café qui s'est déroulé le 27 mars dernier et qui était organisé en lien avec les 5 ans du village, dans le but de faire revivre la charte que les habitants avaient signée lors de leur aménagement. L'idée était également de dresser un bilan et de voir comment ceux-ci envisagent l'avenir de ce centre. Chacun a pu exposer son point de vue dans un esprit participatif. Il en est principalement ressorti que les habitants souhaiteraient décroquer les différentes activités afin de proposer une ouverture à l'ensemble du village. Il y a dans ce sens une réflexion par rapport aux noms donnés aux différents événements organisés et qui font tous référence au mot « chat ». Cela pourrait contribuer au fait que les habitants hors centre du village n'osent pas forcément y participer. Il en est également ressorti le fait qu'il ne faudrait pas organiser que des événements festifs, mais également collaboratifs, qui donneraient du sens en étant rassembleurs à l'ensemble du village. La question de la gestion de l'appartement collectif s'est également posée, certains souhaitant tendre vers une autogestion, d'autres vers une ouverture au reste du village ; cette question sera rediscutée. Une proposition d'ouvrir un world café à l'échelle du village, toujours dans un esprit de décroissement, a été faite. La suite qui sera donnée à toutes ces propositions fera l'objet d'une prochaine information.
- ☑ Le groupe de pilotage par rapport au centre du village, qui se rencontre deux fois par année, s'est réuni le 9 avril. Il y a toujours de belles collaborations et synergies avec les différents acteurs du centre intergénérationnel.
- ☑ Il y aura bientôt un nouvel occupant dans le local espace santé social : Julien Andrey, qui proposera des séances de coaching de vie.
- ☑ Pour faire suite au dernier café des parents, les équipes de la crèche, du jardin d'enfants, de La Rampe et de l'espace santé-social organisent un *Débat du coin* sur le thème « Technologies de l'information et de la communication, ou comment accompagner nos enfants à l'ère digitale » le mardi 8 mai à 19 heures à La Rampe.
- ☑ En conclusion, **Valérie Sella** indique que la commission se pose, depuis plus d'une année, des questions par rapport aux dons humanitaires à l'étranger et les critères de sélection. Il est difficile de faire des choix et la commission a souvent réfléchi à l'idée de soutenir plutôt un projet à long terme. Lorsque Jacques Petitpierre a parlé de son projet Tilos, cela a fait écho. En effet, il s'agit d'une part d'un beau projet qui pourrait correspondre à ce que la commission attendait et aimerait soutenir et, d'autre part, d'un projet de proximité grâce à Jacques Petitpierre. La commission y réfléchira avant d'élargir la réflexion à l'ensemble du Conseil municipal.

#### f) **Sports, Culture & Loisirs (SCL)**

La commission s'est rencontrée une fois, annonce **Sylvie Barbat**.

- ☑ L'organisation du 1<sup>er</sup> Août est dans sa phase de finalisation. Elle résume le programme : lecture du pacte par un jeune Meynite de 20 ans, phase musicale assurée par un groupe de musique champêtre. La commission est en attente de la réponse d'un artiste concernant le discours. La vente des bols, qui a eu beaucoup de succès l'an dernier, sera conservée et l'idée a été validée pour les années futures. L'aide précieuse des Conseillers municipaux sera sollicitée par le biais d'un petit e-mail d'inscription.

- ☑ La prochaine sortie du Conseil municipal se déroulera le samedi 6 octobre prochain avec les employés communaux.
- ☑ Le match Suisse/Brésil du 17 juin à 20 heures sera diffusé en direct à la salle communale.
- ☑ La commission est un peu déçue de ne pas avoir pu participer au match de hockey des élus du canton ; en effet, l'information est parvenue trop tard et les inscriptions étaient déjà complètes.
- ☑ **Le Maire** félicite la commission pour l'organisation de la sortie curling, qui était super.

**g) Information, Communication & Votations (ICV)**

Chacun ayant pu découvrir ce soir des exemples concrets du travail de la commission, **Jacques Petitpierre** n'a rien de plus à ajouter.

## **8. Rapports des représentants au sein des commissions externes**

**a) Communes-Ecole**

En l'absence de Paola Sanz Velasco, **Coranda Pierrehumbert** indique que la réunion aura lieu la semaine prochaine.

**b) Fanfare**

**François Mégevand** résume le bilan 2017 fait par Pierre-André Loiseau lors de l'assemblée générale 2018 de la fanfare. La soirée du 25 mars 2017, intitulée « le Trésor du Léman » - à la salle communale de Thônex - a particulièrement marqué la fanfare et a obtenu un gros succès. Une nouvelle représentation a eu lieu le 28 octobre 2017 à la salle communale de Meinier. Le comité de la fanfare remercie vivement les autorités de la commune pour leur soutien, tant financier que logistique.

**c) FITIAP (Fondation de la Pallanterie)**

**Christophe Berthelet** précisant qu'il n'a pas assisté au dernier comité, **Etienne Murisier** annonce que le bouquet de chantier du P9 a eu lieu ce soir. Moreno Sella a annoncé que 90 % du bâtiment était loué ; les locaux seront mis cet été à la disposition des locataires. Le planning est tenu, se réjouit-il.

**d) GIPE (Groupement intercommunal de la Petite enfance de Gy, Jussy, Meinier et Presinge)**

**Le Maire** indique que tout se déroule bien ; les comptes, qui sont positifs, ont été votés lors de la dernière assemblée. Cela devrait donner lieu à une rétrocession d'environ Fr. 30'000.- pour Meinier sur l'année 2017.

**e) Fondation immobilière de Meinier (FIM)**

La FIM se réunira la semaine prochaine, annonce **le Maire**. Parmi les points à l'ordre du jour, il y aura un retour sur la dernière délibération du Conseil municipal et une discussion sur une proposition reçue et liée au Pommier garni.

f) **Groupement du CSR** (Centre sportif de Rouelbeau)

En l'absence de José Burgos, **Etienne Murisier** indique que le groupement ne s'est pas réuni récemment.

En ce qui concerne la fête des 10 ans du centre sportif, **Coranda Pierrehumbert** précise qu'une démonstration de l'installation Street workout avec un coach sportif a été prévue.

g) **Pompiers**

**Marc Jaquet** n'a rien de particulier à signaler.

## 9. Divers

a) **Déchetterie**

**Daniel Jauch** signale que le sol de la déchetterie était à nouveau inondé d'huile à Pâques. Il était impossible d'y accéder. **Etienne Murisier** indique que la commission est en train de s'en occuper.

Plus personne ne demandant la parole, **la Présidente** lève la séance à 22h50.

**Prochaine séance du Conseil Municipal : jeudi 17 mai 2018 à 20h15**

La Secrétaire  
du Bureau du Conseil Municipal

La Présidente  
du Conseil Municipal

.....

Ania Schwab

.....

Valérie Sella

**Annexe :** délibération votée



## Délibération n° 02

### Division de parcelles, établissement de servitudes et cession de parcelles et biens locatifs du patrimoine financier de la Commune de Meinier (Centre du village) à la Fondation immobilière de Meinier pour un montant de Fr. 36'804'000.-.

Vu les statuts de la Fondation Immobilière de Meinier, approuvés par délibération du Conseil municipal le 3 décembre 2015 et validée par arrêté du Conseil d'Etat du 2 novembre 2016,

vu la dotation de la personnalité juridique, reconnue de droit public, au sens de la loi sur les fondations de droit public du 15 novembre 1958,

vu la propriété de la Commune de Meinier des parcelles et biens locatifs suivants inscrits au patrimoine financier de la Commune :

1. Parcelle n°1932, plan 8 de 7'038m<sup>2</sup> sise chemin du Stade 8 à 22,
2. Bâtiment souterrain 1164, sous servitude en empiètement à la parcelle 1932, plan 3 de 6'554m<sup>2</sup> sise route de la Repentance 86,

conformément à l'article 30, al. 1 lettres e et k, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de l'Exécutif,

### Le Conseil municipal décide par 12 voix pour, soit à l'unanimité

1. De diviser la parcelle n° 1422, de la Commune de Meinier, de 23'919 m<sup>2</sup>, propriété de la Commune, en deux parcelles n°s 1931 (1422A), de 16'881 m<sup>2</sup>, et 1932 (1422B), de 7'038 m<sup>2</sup>, selon le dossier de mutation n° 4/2017 établi le 10 avril 2017 par le bureau HCC ingénieurs géomètres SA et le projet d'acte notarié établi par Me Corine Rosset.
2. D'accepter la constitution, à titre gratuit, d'une servitude d'empiètement de bâtiment en sous-sol, d'une servitude de passage à pied et pour tous véhicules (au rez-de-chaussée), d'une servitude d'empiètement de bâtiment au rez-de-chaussée, d'une servitude d'usage de puits de ventilation (au rez-de-chaussée), d'une servitude de maintien d'une issue de secours (au rez-de-chaussée), sur la parcelle n° 1931, au profit de la parcelle n° 1932, et de deux servitudes de distance et vue droite, sur la parcelle n° 1931, au profit de la parcelle n° 1932 et au profit de l'Etat de Genève, selon les plans de servitude provisoires N°s 1, 2, 5 et 6 du dossier de mutation 4/2017 et le projet d'acte notarié susmentionné.
3. D'accepter la constitution, à titre gratuit, d'une servitude de passage public à pied et d'une servitude d'usage d'un parking public en sous-sol, sur la parcelle n° 1932, au profit de la Commune de Meinier, selon les plans de servitudes provisoires n°s 3 et 4 du dossier de mutation 4/2017 et le projet d'acte notarié susmentionné.

J. →

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) - Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC - L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux électeurs le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.

Le délai pour demander un référendum expire le 6 juin 2018.

Meinier, le 27 avril 2018

La Présidente du Conseil municipal  
Valérie Sella



# Meinier

Législature 2015-2020  
Délibération N° 02/2018  
Séance du Conseil municipal du 19 avril 2018  
p. 2/1

## Délibération n° 02 (suite)

4. De céder à titre de dotation à la Fondation Immobilière de Meinier (FIM ci-après) la parcelle n° 1932, plan 8 de 7'038m<sup>2</sup> sise chemin du Stade 8, 10, 12, 14, 16, 18, 20, 22, comprenant :
- A) Bâtiment n° 1155, habitation à plusieurs logements – chemin du Stade 8 ;
  - B) Bâtiment n° 1156, habitation à plusieurs logements – chemin du Stade 10 ;
  - C) Bâtiment n° 1157, habitation à plusieurs logements – chemin du Stade 12 ;
  - D) Bâtiment n° 1158, habitation à plusieurs logements – chemin du Stade 14 ;
  - E) Bâtiment n° 1159, habitation à plusieurs logements – chemin du Stade 16 ;
  - F) Bâtiment n° 1160, habitation à plusieurs logements – chemin du Stade 18 ;
  - G) Bâtiment n° 1161, habitation à plusieurs logements – chemin du Stade 20 ;
  - H) Bâtiment n° 1162, habitation à plusieurs logements – chemin du Stade 22 ;
  - I) Partie du bâtiment n° 1171, bâtiment souterrain ;
  - J) Partie du bâtiment n° 1164, parking souterrain sis route de La-Repentance 86, faisant l'objet de la servitude d'empiètement sur la parcelle 1931 au profit de la parcelle 1932.

La valeur totale de cette cession à titre de dotation s'élève à :

Fr. 30'882'554.- pour les bâtiments (lettres « A » à « I »)

Fr. 5'921'446.- pour le parking souterrain (soit la lettre « J »),

soit un total de Fr. 36'804'000.-.

5. D'approuver que le total de l'actif de la Commune de Meinier cédé à titre gratuit à la FIM au 1<sup>er</sup> janvier 2018 se monte à Fr. 36'804'000.00.
6. De transférer à la FIM l'exigible à long terme inscrit au bilan communal, patrimoine financier sous rubrique 95.00.221.06 – valeur bilan au 31 décembre 2017, soit :
- Prêt à terme fixe – Banque Cantonale de Genève (Stade 8 à 22) Fr. 25'000'000.00.
7. De céder à la FIM les comptes de financements spéciaux inscrits au bilan communal, patrimoine financier sous rubrique 95.00.288.10 et 95.00.288.11 – valeur bilan au 31 décembre 2017, Fr. 1'026'658.66.
8. D'approuver que le total du passif repris de la Commune de Meinier par la FIM au 1<sup>er</sup> janvier 2018 se monte à Fr. 26'026'658.66
9. D'ouvrir un crédit d'engagement de Fr. 10'777'341.34 destiné à doter la FIM d'un capital initial.
10. De comptabiliser la dépense totale de Fr. 10'777'341.34 au compte des investissements (rubrique 5520) puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune, dans le patrimoine administratif sous la rubrique 1452, respectivement participations permanentes à des propres établissements.
11. De ne pas amortir ces montants de par leur nature.
12. D'approuver que la comptabilisation s'effectue rétroactivement à la valeur du 1<sup>er</sup> janvier 2018. La FIM reprenant dès cette date les charges et les recettes liées aux parcelles et biens locatifs cédés.
13. De demander au Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève de bien vouloir exonérer la ou les mutations au Registre foncier de tous les frais et droits, y compris les émoluments du Registre foncier vu son caractère d'utilité publique.
14. D'approuver les mutations parcellaires découlant de ces cessions et de donner procuration au Maire pour régler tous les rapports de voisinage découlant desdites mutations parcellaires.
15. De donner les pouvoirs nécessaires au Maire pour signer tous actes et pièces relatifs à cette opération.